



# Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

Michel CNOCKAERT  
Président  
Réf. : 212-AG-2019 - Convocation

Angres, le 18 juillet 2019



## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE Samedi 7 Septembre 2019



### CONVOCAION à :

- Mesdames et Messieurs les Délégués des clubs de Tennis de Table du Pas-de-Calais  
S/c des Présidents des associations affiliées au Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table
- Mesdames et Messieurs les Membres du Comité directeur du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

### INVITATION à :

- Madame la Députée de la 9<sup>ème</sup> circonscription du Pas-de-Calais
- Monsieur le Président de la région Hauts-de-France,
- Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomérations Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane
- Monsieur le Maire de VENDIN-LEZ-BETHUNE
- Monsieur le Président de la Fédération Française de Tennis de Table
- Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du C.D.O.S. du Pas-de-Calais,
- Madame, Monsieur les Conseillers Départementaux du canton de BETHUNE
- Monsieur le Président de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table,
- Madame, Messieurs les Présidents des Comités de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table
- Monsieur le Directeur de la Communication du Crédit Agricole,
- Messieurs les Directeurs de la société Dauphin tennis de table,
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de Ligue et des Conseils d'administration des Comités Départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise et de la Somme
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations non délégués,
- Mesdames et Messieurs les Membres des Associations.

J'ai le plaisir de vous convier à participer aux travaux des **Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table** qui se tiendront le :

**Samedi 7 Septembre 2019, à 15 heures 30 (pointage à partir de 15h00),  
dans la salle Jean Jaurès de VENDIN-LEZ-BETHUNE**

Le nombre des licences validées au 30 Juin 2019/ (ou du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 pour les clubs nouvellement affiliés) sera retenu pour le calcul du nombre de voix de chaque association et sera déterminé selon le barème de l'article 5 des Statuts (2015) du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table.

Les Délégués des associations sont les seuls à constituer l'Assemblée générale mais un délégué empêché peut se faire représenter par un membre de son association muni d'un pouvoir. L'absence du délégué de l'association entraîne pour celle-ci la perte du nombre de voix correspondant. La Secrétaire administrative, et moi-même sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En espérant vous rencontrer lors de cette réunion, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Délégués et Membres du Comité directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Gérald OLIVARES

<https://cd62tt.blog>



Michel CNOCKAERT

[cdtt@sport62.fr](mailto:cdtt@sport62.fr)



Comité Départemental du Pas-de-Calais  
de Tennis de Table

Maison des Sports du Pas-de-Calais

9 rue Jean BART - 62143 ANGRES

☎ : 03 21 72 67 34

